

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 AVRIL 2019

## ETAIENT PRESENTS

### DELEGUES TITULAIRES

#### GRAND ANGOULEME

M. Jean-Charles DOBY  
M. Jean-Marie DROUAUD  
Mme Eliane REYNAUD  
M. Jean-Marc PHILIPPOTEAU  
M. Gérard ANDRIEUX  
M. Philippe TEXIER  
M. Pascal MONIER

#### CDC DU ROUILLACAIS

M. Francis ROY  
Mme Véronique ROBERT-MORISSET  
M. Jean LABRUNIE

#### GRAND COGNAC

M. Jacky PLANTIVEAU  
M. Guy DEWEVRE

#### CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Thierry BERNADAUD

## DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

#### GRAND ANGOULEME

M. Fabrice BOUSIQUE  
M. Jean-Noël GUEDON  
Mme Claudie BRUNET

#### CDC DU ROUILLACAIS

M. Fabrice BERTRAND

## PARTICIPAIENT

### PERSONNEL DU SyBRA

Mme Corinne GUERIN, secrétaire

M. Mathieu TALLON, Directeur-technicien rivière

## ETAIENT EXCUSES

### DELEGUES TITULAIRES

#### GRAND ANGOULEME

M. Thierry CHARBONNAUD  
M. Pascal HIRONDEAU

#### CDC LAVALETTE TUDE DRONNE

M. Frédéric DOUAY

#### CDC DU ROUILLACAIS

M. Philippe BERTRAND

M. Jean-Claude GUILLOT (Pouvoir à M. Fabrice BERTRAND)

#### CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE (Pouvoir à M. BERNARDAUD)

## DELEGUES SUPPLEANTS

### GRAND ANGOULEME

Mme Evelyne MORELET

### CDC LAVALETTE TUDE DRONNE

M. Christophe GRELLIER

*Séance ouverte à 18H10*

☞ ☝

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 03 2019 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le Comité Syndical du 13 03 2019.  
Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR :

- Point sur le Bureau Syndical du 3-04-2019
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 03 2019
  - Délibérations :
    - Heures supplémentaires
    - DM 1 - Crédits supplémentaires
    - DM 2 - Virement de crédits
    - Création d'un poste d'adjoint technique à 35 h CDD 1 an renouvelable
    - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise, modification du tableau des effectifs
  - Autres points :
    - Travaux liste 2 Nouère : évolution des projets d'aménagements par sites
    - EPTB Fleuve Charente : proposition d'étude et recherche – relation nappes-rivières-assecs
    - Association Régie Urbaine (ARU) : proposition de partenariat
    - Bassin versant Anguienne : problématique Lion de St Marc
    - Bassin versant Echelle : point d'avancement Trotte-Renard

-Questions diverses

### HEURES SUPPLEMENTAIRES :

Monsieur le Président informe les membres présents que la Trésorerie de la Couronne, à la suite de remarques de la Cour des Comptes, nous suggère de modifier notre délibération (n°12/02-03-2017) en détaillant les filières, les grades et les fonctions des agents susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées :

- Aux fonctionnaires de catégorie B et aux agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature
- Aux fonctionnaires de catégorie C et aux agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature

Bénéficiaires au SyBRA :

Filière	Cadre d'emploi	Grade
Administrative	C	Adjoint administratif
		Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
		Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Technique	C	Adjoint technique
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
	B	Technicien
		Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Un agent ne peut pas effectuer plus de **25 heures supplémentaires** par mois.

Toutefois, ce contingent mensuel peut être dépassé en cas de circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, sur décision du chef du service qui en informe immédiatement le comité technique.

Heures supplémentaires	Rémunération
Les 14 premières heures	$[(\text{traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\ 820] \times 1,25$
À partir de la 15 <sup>e</sup> heure	$[(\text{traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\ 820] \times 1,27$
Heure de nuit (accomplie entre 22 heures et 7 heures)	$[(\text{traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\ 820] \times 1,25$ (ou $1,27$ ) $\times 2$
Heure accomplie un dimanche ou un jour férié	$[(\text{traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\ 820] \times 1,25$ (ou $1,27$ ) $+$ $[(\text{traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\ 820] \times 1,25$ (ou $1,27$ ) $\times 2/3$

M. TEXIER indique que les heures supplémentaires sont faites dans le cadre du volontariat et nécessité de service.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter la mise en place des heures supplémentaires et complémentaires pour les filières administrative et technique du SyBRA,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour tous les actes à intervenir.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : CREDITS SUPPLEMENTAIRES :

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le détail de la décision modificative n°1.

Pour donner suite aux remarques faites par la Trésorerie, le bien sous le n° inventaire 257201321881 d'un montant de 2 068 € n'a pas été totalement amorti (amorti pour 2 067.99 € au lieu de 2 068 € soit une différence 0.01 €). Il faut donc ajouter cette différence de 0.01 € afin d'amortir ce bien en totalité.

Cette décision modificative est à réaliser de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :

042 - 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : + 0.01 €  
(Prévu au budget 2019 : 37 290.81 € soit après décision modificative : 37 290.81 € + 0.01 € = **37 290.82 €**)

Recettes d'investissement :

040 - 28188 Amortissement des autres immobilisations incorporelles : + 0.01 €  
(Prévu au budget 2019 à l'article 28188 : 3 318.45 € soit après la décision modificative : 3 318.45 € + 0.01 € = **3 318.46 €**)

INVESTISSEMENT : AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS ETUDE TOURBIERES MOUTHIERES

L'étude Tourbières de Mouthiers étant terminée et non suivies de travaux, celle-ci est amortie pour 5 ans à partir du 1/01/2019 (BP 2019 Article 28031 Amortissement études : 8 466.00 €). Le Syndicat a perçu en 2018 2 subventions (Article 1312 Région : 3 345 € et Article 1311 Etat : 19 540 €), celles-ci doivent être également amorties sur la même durée que l'étude soit sur 5 ans.

Les écritures suivantes doivent être réalisées de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement :

042- Article 777 Quote parts des subventions d'investissement transféré : 3 908 € + 669 € = + 4 577 €  
(Prévu au budget 2019 à l'article 777 : 350 € soit après la décision modificative 350 € + 4 577 € = **4 927 €**)

Investissement dépenses :

Programme 39 : Etude Tourbières Mouthiers

040- Article 13911 + 3 908 €

040- Article 13912 + 669 €

023 – Virement vers la section d'investissement : + 4 576.99 €

021- Virement du fonctionnement vers l'investissement : + 4 576.99 €

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 au budget du SyBRA

DECISION MODIFICATIVE N°2 : CREDITS DE VIREMENT

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le détail de la décision modificative 2.

INVESTISSEMENT PROGRAMME 10 TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES :

Après conseil de la Trésorerie, les travaux prévus au Programme 10 Travaux hydromorphologiques et restauration -mis à l'article 2315 Travaux de voirie pour un montant de 37 000 € (12 000 € RAR + BP 2019 25 000 €) seraient plus appropriés au vu de leur nature à être transférés à l'article 2312- Agencements et aménagements de terrains pour 37 000 €.

Ce virement sera réalisé par les écritures comptables suivantes :

Programme 10 Travaux hydromorphologiques : Mandat à l'article 2315 Travaux de voirie : - 37 000 €

Ces modifications ne touchent en rien l'équilibre du budget en section de fonctionnement et d'investissement.

**Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver et de voter la décision modificative n°2 au budget du SyBRA**

Arrivée de M. Francis ROY à 18 h 15.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Syndical du 19/12/2018 avait donné son avis sur la création d'un poste d'encadrant technique en remplacement de l'agent partant (départ à la retraite au 1/04/2019).

Pour donner suite aux différentes parutions de cette offre d'emploi, 24 candidatures ont été réceptionnées :

- 6 candidats ont été retenus
- 2 candidats n'étaient pas présents à l'entretien
- 4 candidats ont fait l'objet d'un entretien.

Jury pour le recrutement le 2/04 et le 15/04 qui s'est déroulé en 2 phases oral et terrain (Membres du jury : M. DOBY, ANDRIEUX et Mathieu TALLON pour la partie orale et M. JOUHANNAUD et HORTOLAN pour la partie terrain).

- A la suite de cet entretien, les élus et les membres du personnel ont retenu le 4ème candidat pour occuper ce poste.  
Il s'agit de Monsieur Philippe CHASSAING, 36 ans qui habite au Lindois.

Madame REYNAUD demande quelle expérience possède la personne choisie.

Mathieu TALLON indique que la mise en situation niveau terrain a été favorable, le candidat a un parcours atypique mais il possède de l'expérience en encadrement et a fait une formation de technicien en génie écologique.

M. MONIER précise qu'il est important d'avoir l'avis des personnes qui travailleront avec l'agent pour maintenir un bon travail en équipe.

Mathieu TALLON indique que le candidat a un période d'essai de 2 mois qui permettra au Syndicat de voir si la personne convient à ce poste et inversement.

M. TEXIER indique qu'en effet une période de 2 mois et un CDD 1 an permettra à la collectivité de juger si le candidat correspond bien à notre attente au niveau de ce poste.

La création du poste (vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) se fera sous la forme d'un CDD de 1 an renouvelable, catégorie C au 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale sur la base de 35 heures hebdomadaire, à compter du 6 Mai prochain (validé par le Bureau Syndical du 3/04/2019).

**Résolution :**

**Après avoir délibéré, Le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'adopter la création d'un poste d'adjoint technique en cdd d'une période de 1 an renouvelable**

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président informe l'assemblée suite au départ à la retraite d'un agent au 1/04/2019, il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise à 30/35<sup>ème</sup> qui l'occupait.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'objectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à 30/35<sup>ème</sup> au service équipe entretien du SyBRA, et de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 17/04/2019.

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF AU 17/04/2019	DUREE HEBDOMADAIRE
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	1	0	30/35 <sup>ème</sup>
Adjoints techniques	Adjoint technique	C	1	2	35/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35/35 <sup>ème</sup>
Techniciens	Technicien	B	0	1	35/35 <sup>ème</sup>
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe		1	1	35/35 <sup>ème</sup>
	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1	1	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35/35 <sup>ème</sup>

**Résolution :**

Après avoir délibéré, Le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents :

- De supprimer le poste d'agent de maîtrise à 30/35<sup>ème</sup>,
- D'adopter la proposition du Président et de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 17/04/2019.

**TRAVAUX LISTE 2 NOUERE : EVOLUTION DES PROJETS D'AMENAGEMENT**

Réunion le 15/04 avec les élus des communes concernés par les travaux ainsi que le Président et les Vice-présidents.

Réunion le 11/06 avec la DREAL, la DIRA sur le terrain pour présenter le calendrier des travaux du SyBRA.

Pour donner suite à la notification du marché de maîtrise d'œuvre auprès du bureau d'études NCA (Moe liste 2 Nouère), et après avoir réalisé les relevés topographiques complémentaires nécessaires à la modélisation hydraulique des aménagements projetés, ce dernier nous propose des versions légèrement modifiées sur chaque site.

Ces modifications tiennent compte à la fois des recommandations de l'AFB sur la continuité écologique, mais aussi de l'affinage des modèles hydrauliques, plus sommaire lors de la définition des travaux en 2017.

Aussi, les modifications proposées sont :

- MAINE BRUN : élargissement de la section du cours d'eau sur la rive gauche en créant un lit emboîté et suppression du pont aval
- VIGERIE-MOULEDE : Création d'un nouveau lit pour le Fontguyon, aménagement du bief amont (entre clapet et RN141) et comblement de fuites en aval
- MARTEAU : maintien de la ligne d'eau et augmentation du linéaire de rampe aval, enlèvement des embâcles sur le bief
- CHEVANON : augmentation du linéaire de rampe aval jusqu'aux derniers aménagements de la LGV, élargissement du lit mineur avec lit emboîté en rive gauche sur parcelles agricoles

Ces modifications feraient apparaître un surcoût potentiel d'environ 30 000 euros, non intégrés dans le financement COSEA, DREAL et AEAG.

Les membres du Bureau Syndical réunis le 03 avril dernier ont émis un avis favorable à ces modifications.

Dépôt du marché des travaux Nouère : vendredi 19/04 pour 1 mois

M. DOBY indique que la 1<sup>ère</sup> phase de travaux

NCA a du faire des relevés topographiques complémentaires car pour 2 sites sur les 4, car la topographie n'était pas identique à celle faite par le 1<sup>er</sup> bureau d'études.

M. ROY indique qu'heureusement que les travaux n'ont pas été faits suite à la 1<sup>ère</sup> étude.

Mathieu TALLON indique également que cette seconde modélisation a été réalisée suite aux remarques faites de la part de l'Agence Française pour la Biodiversité sur des aménagements trop pentus.

CHEVANON : Rencontre avec les propriétaires pour la suppression de 3 vannes.

Voir avec le propriétaire des terrains agricoles pour l'accès au terrain et prise de berges.

Travaux estimés :

SEGI : 49 627 € HT - NCA : 95 220 € HT

MARTEAU : Ouvrage amont pas propriété du propriétaire du Moulin.

M. ANDRIEUX dit que normalement le propriétaire du moulin doit être propriétaire de l'ouvrage.

Mathieu TALLON indique suite aux différentes ventes des parcelles, on ne sait pas qui est propriétaire de l'ouvrage en lui-même. Mais les propriétaires sont co-titulaires du droit d'eau.

M. TEXIER indique d'où le choix d'un cabinet juridique pour établir une convention avec les propriétaires.

Mathieu TALLON indique qu'en effet une convention avec les riverains sécurisera le SyBRA au niveau juridique.

M. TEXIER demande s'il ne serait pas préférable de racheter les ouvrages.

Mathieu TALLON indique que le syndicat n'a pas intérêt à acheter les ouvrages.

M. PHLIPPOTEAU dit qu'il ne faut pas commencer à acheter les ouvrages car c'est un budget conséquent.

Mathieu TALLON indique que ce sont les services de l'Etat, plus particulièrement la DDT 16 qui demande la réhabilitation des ouvrages aux propriétaires, le SyBRA accompagne les propriétaires dans leurs démarches.

M. PLANTIVEAU demande comment s'est passé le 1<sup>er</sup> contact avec les propriétaires des moulins.

Mathieu TALLON indique le 1<sup>er</sup> contact s'est bien déroulé.

M. PHLIPPOTEAU demande si le Syndicat connaît les propriétaires.

Mathieu TALLON indique que le nom des contacts a été donné par les élus du secteur pour avoir ainsi des accès pour les travaux. Suite à l'arrêté pris pour les travaux pour la LGV, il n'est pas nécessaire d'avoir de DIG.

Travaux estimés :

SEGI : 87 800 € HT - NCA : 78 325 € HT

VIGERIE : 1<sup>er</sup> site concerné par les travaux programmés en juin/juillet 2019.

Travaux sur le bief qui aura un débit plus faible mais mieux réparti.

Travaux estimés :

SEGI : 85 880 € HT - NCA : 91 220 € HT

MAINE BRUN :

100 % de l'eau sur la Nouère.

Rencontre du propriétaire pour accès au terrain.

Empiètement de la berge : enjeu inondation.

Pont appartient à la commune de St Saturnin et à la propriétaire du moulin.

Mme le Maire souhaite l'enlever, la propriétaire le maintenir.

M. Fabrice BERTRAND demande que fait-on pour le pont.

M. PLANTIVEAU qui prend la décision pour le pont ?

Mathieu TALLON indique que la propriétaire souhaite maintenir le pont mais avec l'érosion des berges déjà présente, la stabilité future du pont est compromise. La commune est d'accord pour mettre en place une passerelle après travaux si nécessaire.

M. MONIER indique si on fait des travaux en amont mais pas en aval ce n'est pas la peine de faire les travaux.

Mathieu TALLON indique que les travaux sur le site de la VIGERIE est obligatoire pour des questions de cohérences, mais les autres sites non.

M. ANDRIEUX indique que l'Etat somme les propriétaires de faire les travaux.

Mathieu TALLON indique que l'accord de l'ensemble des propriétaires est nécessaire pour effectuer les travaux.

Travaux estimés :

SEGI : 77 550 € HT - NCA : 69 112 € HT

M. MONIER demande si un comptage des poissons est effectué.

Mathieu TALLON indique que des pêches électriques sont réalisés avant et après les travaux sur la Nouère pour recenser et sauver les espèces en phase travaux (Vigerie).

M. REYNAUD demande si d'autres études ont été réalisées sur d'autres cours d'eau.

Mathieu TALLON indique qu'en 2009 suite à des travaux sur le bassin de l'échelle : une étude a été réalisée avec des relevés topographiques, sur la végétation, les poissons, la qualité de l'eau avant et après des travaux réalisés. Une évolution positive de la quantité d'eau a été remarquée suite à ces travaux.

COUT GLOBAL DES TRAVAUX :

SEGI : 300 857 € HT - NCA : 333 877 € HT

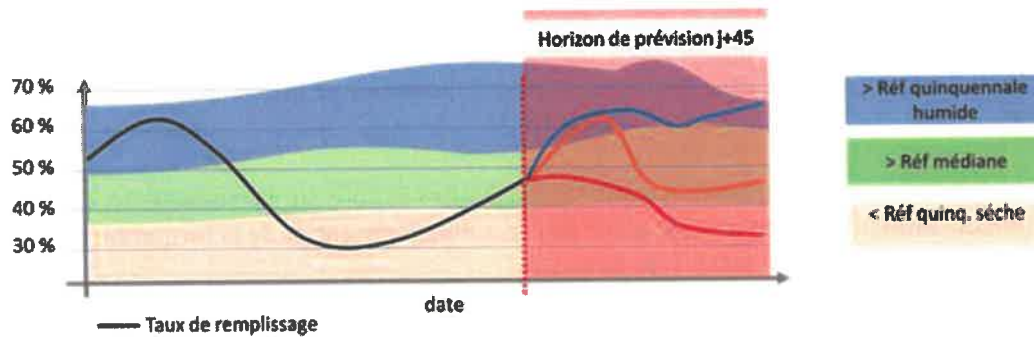
EPTB : Proposition d'étude et recherche-relation nappes-rivières-assecs

L'EPTB Fleuve Charente fait suite à plusieurs entrevues réalisées en 2018 où le SyBRA a été amené à faire remonter ses attentes techniques et de partenariat avec l'EPTB sur son territoire.

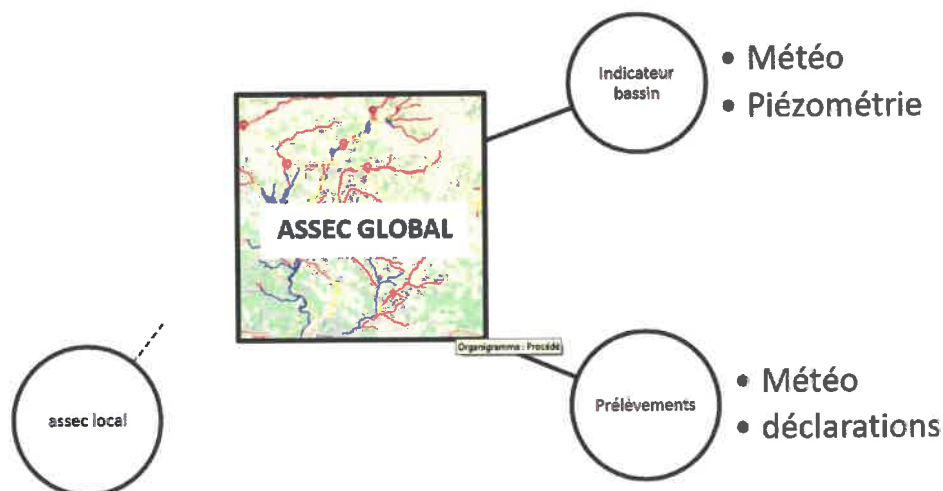
Deux propositions nous sont parvenues :



- La première consiste à intégrer sur un site dédié à la gestion de l'étiage « e-tiage » des données météorologiques afin d'en définir un indicateur de gestion de la ressource en eau en période critique.



- La seconde consiste à corréliser les piézomètres et les assecs sur chaque sous bassin versants, en intégrant les prélèvements, permettant à terme à la mise en place d'un indicateur de gestion.



Le coût de ces deux indicateurs reviendrait à 6 065 euros au SyBRA, en sachant que l'EPTB bénéficie sur cette opération d'aide financière de l'AEAG et propose de cofinancer avec nous une partie de l'opération.

Les membres du Bureau Syndical réunis le 3 avril dernier ont émis un avis favorable pour que le SyBRA valide cette proposition et propose de signer la convention avec l'EPTB sur la base des éléments proposés.

Mathieu TALLON indique que c'est un axe de travail qui sera important par la suite pour le Syndicat.

M. TEXIER indique que le coût est moins important que la cotisation annuelle de 9 000 € à l'EPTB.

M. MONIER demande si le coût de 6 065 € est annuel.

Mathieu TALLON indique que la participation à cette étude se fait en un versement unique et n'est pas conditionnée par l'adhésion à l'EPTB.

### Association Régie Urbaine (ARU) : Proposition de partenariat

Faisant suite à trois années de coopération avec l'Association de Régie Urbaine (ARU) consistant à une aide technique sur la réalisation de travaux sur l'Anguienne au niveau du Petit Fresquet (Angoulême), il avait été évoqué la possibilité de travailler en lien avec cette association sur d'autres secteurs.

Après plusieurs rendez-vous avec l'ARU, cette dernière nous propose un tarif de 8 785 euros valable pour dix jours de travaux (fascines, déflecteurs...).

Les membres du Bureau Syndical réunis le 3 avril dernier ont émis un avis défavorable pour que le SyBRA valide cette proposition, estimant que l'offre tarifaire est trop importante et que le partenariat gagnant/gagnant devrait primer.

Mathieu TALLON indique qu'un partenariat avait été fait sur des actions sur la biodiversité, création de mares, l'aménagement de cours d'eau. Le Syndicat a fait de l'accompagnement et de la formation de personnes, qui était déjà réalisé auparavant sur le SIAHPT de la Touvre.

M. MONIER précise qu'une belle action a été réalisée sur l'Anguienne.

Mathieu TALLON indique qu'une équipe commune a été faite avec l'équipe du SyBRA et l'ARU pour cette action.

Le dirigeant actuel est sur le départ et un nouveau dirigeant doit arriver prochainement.

M. TEXIER indique que c'est un échange de savoir-faire entre le Syndicat et l'ARU.

M. MONIER dit que ce tarif de 8785 € n'est plus un partenariat mais une prestation de services qui reste onéreuse.

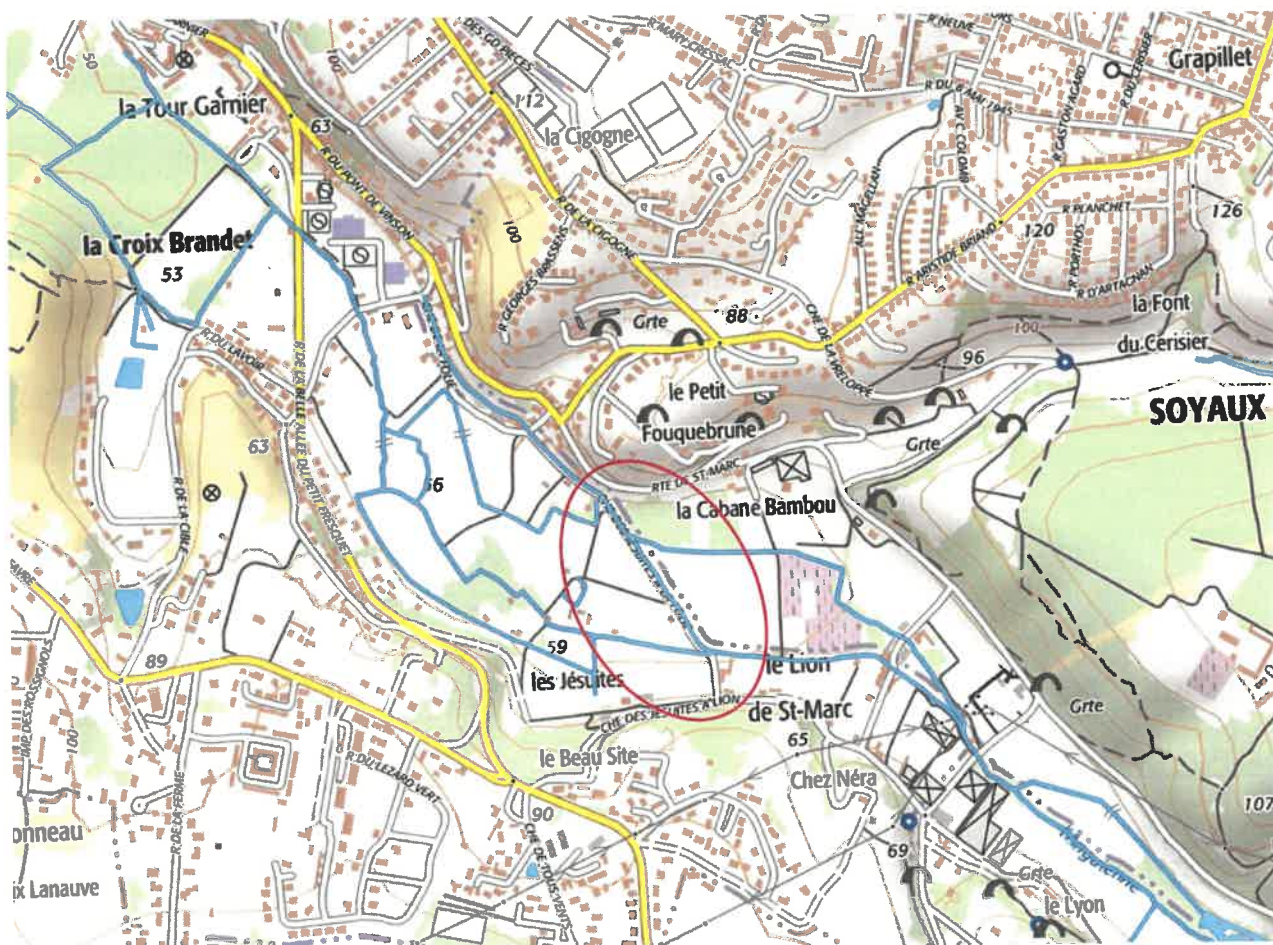
### **Bassin versant Anguienne : Problématique Lion de St Marc**

Monsieur le Président informe les membres présents que de nombreux litiges entre riverains perdurent depuis de nombreuses années sur l'Anguienne, notamment en secteur jardiné.

Pour donner suite à plusieurs demandes (riverains jardiniers), une réunion sur site a été réalisée mercredi 27 mars dernier en présence de tous les acteurs concernés (maraicher, jardiniers, association).

A la suite de cette réunion, une solution technique a été trouvée et acceptée par tous, donnant au SyBRA le temps de mener à bien son étude DIG-PPG.

Il a été acté qu'un calendrier leur serait transmis afin que tous aient une vision plus marquée des étapes nécessaires à la pérennisation des écoulements sur le site.

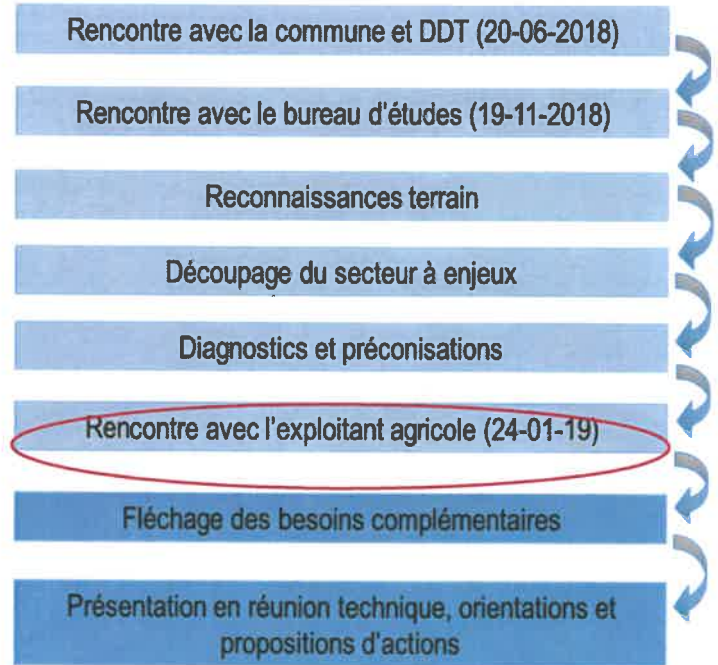


**Bassin versant Echelle : Point d’avancement Trotte-Renard**

Les habitations de Trotte-Renard connaissent des problèmes de ruissellements urbains dû à l’urbanisation, le foncier agricole et aux eaux pluviales.

Monsieur le Président informe les membres présents qu’une réunion a été organisée le 1<sup>er</sup> mars avec la commune de Touvre pour faire un point d’étape sur la problématique de ruissellement à Trotte-Renard.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu que le SyBRA organisera la prochaine réunion réunissant les services de la Commune de Touvre, la DDT16, Grand Angoulême le 21 mai 2019.



### QUESTIONS DIVERSES :

#### DATES DES PROCHAINES REUNIONS :

BUREAU SYNDICAL : Le 29/05/2019

COMITE SYNDICAL : le 5/06/2019 : choix de l'entreprise pour les travaux sur la Nouère.

COPIL ETUDES LISTE 2 TOUVRE ET BOEME, ETUDE DIG PPG 5 bassins versants : mai 2019

BUREAU SYNDICAL/COMITE SYNDICAL : juillet 2019 : choix de l'entreprise pour l'étude DIG PPG Boème Anguienne.

CABINET JURIDIQUE : devis signé et retourné au cabinet juridique LANDOT.

Points sur les recrutements : Jury le 24/04 pour recrutement d'un agent en CDDI.  
Assistante secrétaire plutôt septembre.

FESTIVAL BIODIVERSITE : La commune de Mouthiers a sollicité le Syndicat pour participer à ce festival au mois d'octobre. Un stand sera installé et une visite organisée sur un site aménagé dans le cadre du marché travaux hydromorphologiques.

M.MONIER indique que c'est un festival connu et que c'est une bonne idée que le Syndicat participe.

Point sur le ruisseau le Sauvage (BV Nouère) : ruisseau cadastré à l'association foncière de St Cybardeaux. Les riverains ne peuvent donc pas intervenir comme ils veulent.

Rencontre avec les agriculteurs à St Cybardeaux pour présenter le Sybra et trouver des solutions pérennes sur le ruisseau.

L'entreprise RIVOLET va intervenir pour enlever la buse qui cause des débordements sur le ruisseau : le 19/04.

Autres points :

M. PLANTIVEAU demande où en sont les entretiens menés par Clothilde ROUSSEAU avec les communes. Mathieu TALLON indique que Mme ROUSSEAU a rencontré plus de la moitié des communes et qu'elle devrait terminer fin juin. Ensuite, une rencontre avec les EPCI sera organisée. Cela permettra de finaliser la cartographie, situer les zones à risque au niveau inondations et ruissellements et par la suite prioriser les travaux.

Mme REYNAUD indique que pour sa part un bon retour de Clothilde et qu'elle est compétente dans son domaine.

M. PLANTIVEAU indique que le rdv avec Clothilde ROUSSEAU est réalisé dans un premier temps en mairie et ensuite une visite sur le terrain. Pour lui, cette visite terrain lui semble bienvenue et nécessaire.

CR 20

Fin de séance à 20 H 00

Le Président,  
Jean-Charles DOBY

